

# 2

ENJEU : L’AFFIRMATION DU QUÉBEC AU SEIN DU CANADA

Orientation : Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l’influence du Québec

**Axe d’intervention : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées**

## Contexte

Le fédéralisme canadien est fondé sur un certain nombre de principes, soit essentiellement l’équilibre et la souveraineté entre les ordres de gouvernement, la primauté du droit et le respect de la répartition des compétences constitutionnelles. Le juste équilibre entre les pouvoirs constitutionnels exercés par le gouvernement canadien et par les provinces demeure un enjeu constant.

Le ministère du Conseil exécutif appuiera le gouvernement dans les efforts visant à améliorer le fonctionnement du fédéralisme canadien, en coordonnant les actions des différents ministères concernés.

Au cours des décennies, la pratique du gouvernement fédéral s’est souvent éloignée de l’esprit du fédéralisme canadien. La reconnaissance de la nation québécoise par la Chambre des communes illustre la spécificité du Québec. Des étapes ont été franchies en matière de fédéralisme asymétrique. Il importe pour le Québec d’assurer le respect des principes du fédéralisme et des compétences qui lui ont été dévolues dans ce cadre. Le ministère soutiendra le gouvernement à cette fin.

Le ministère appuiera les initiatives ayant pour but de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale, notamment dans le cadre du Conseil de la fédération, et en particulier sur le plan économique.

Seul État francophone en Amérique du Nord, le Québec se reconnaît une responsabilité particulière à l’égard des francophones des Amériques. Le ministère fournira tout le soutien requis au gouvernement pour que le Québec puisse jouer le rôle souhaité, en assurant notamment la promotion du fait français au Canada.

## Objectifs et indicateurs

- Renforcer la cohérence de l’action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère
  - Travaux de concertation interministérielle
  - Activités ou projets auxquels le ministère a été associé
- Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme
  - Interventions et actions prises à cet égard
- Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l’intermédiaire du Conseil de la fédération
  - Participations aux conférences intergouvernementales au niveau des premiers ministres, des ministres et des sous-ministres
  - Ententes négociées et signées
- Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l’importance des enjeux de la francophonie canadienne
  - Ministères et organismes québécois impliqués en matière de francophonie canadienne
  - Projets conjoints avec les autres gouvernements



## Contexte

**Axe d’intervention : Une diplomatie publique proactive**

Le Québec doit demeurer proactif dans l’affirmation de ses intérêts, de son autonomie constitutionnelle et de son identité nationale. Le ministère conseillera le gouvernement à cette fin. Le ministère contribuera ainsi à inscrire la vision québécoise dans la réalité canadienne, ainsi qu’à renforcer les rapports bilatéraux et multilatéraux avec les partenaires de la fédération.

Le ministère soutiendra également les initiatives ayant pour but de renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes.

## Objectifs et indicateurs

- Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public
  - Activités publiques impliquant le ministère
  - Projets de recherche en matière d’affaires intergouvernementales et d’identité québécoise
- Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes
  - Activités mises en œuvre à la suite de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne
  - Niveau de participation aux activités

# 3

ENJEU : LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Orientation : Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l’ensemble de la société

**Axe d’intervention : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones**

## Contexte

Les conditions de vie de plusieurs communautés autochtones se sont grandement améliorées au cours des dernières décennies. Malgré cela, certaines questions empêchent encore les Autochtones de participer pleinement au développement du Québec. Le ministère du Conseil exécutif a pour mandat de soutenir le gouvernement dans la définition et dans la mise en œuvre des différentes initiatives visant à assurer cette participation.

Les nations autochtones doivent participer au développement et à la mise en valeur du territoire. Elles recherchent une plus grande autonomie politique et économique. Le gouvernement a pris plusieurs engagements à cet égard. Le ministère appuiera le gouvernement dans la mise en œuvre de ces différents engagements.

Le ministère consacrera des efforts particuliers au maintien de bonnes relations avec les nations et communautés autochtones, notamment en coordonnant à cette fin les actions des ministères et organismes concernés. Il soutiendra les projets issus des nations et des communautés autochtones visant à créer des emplois et à appuyer des entreprises.

Le ministère a un rôle important à jouer afin de mieux faire comprendre la réalité des nations autochtones, les enjeux liés à leur développement et les liens existant entre ce développement et les progrès de la nation québécoise. Le ministère entend assumer pleinement ce rôle.

## Objectifs et indicateurs

- Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l’égard des Autochtones
  - État d’avancement des engagements pris lors du Forum socioéconomique des Premières Nations (Mashteuiatsh-2006, Kuujuaq-2007)
  - État d’avancement des engagements découlant des ententes-cadres et des ententes de développement économique
- Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones
  - Nombre d’actions et de partenariats complétés ou en cours
  - Fréquence des visites dans les communautés
  - Nombre d’interventions du ministère auprès des ministères et des organismes concernés
- Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d’emplois et d’entreprises ainsi que le développement social des communautés
  - Nombre de projets soutenus
  - Soutien accordé aux projets
- Informar les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones
  - Nombre et nature des activités de sensibilisation sur les enjeux autochtones

**Axe d’intervention : Des négociations et des ententes en vue d’une relation harmonieuse et durable**

## Contexte

La participation des Autochtones au développement du Québec implique la négociation et la conclusion de nouvelles ententes. On fait ici référence à des ententes aussi bien globales que particulières, portant sur des questions telles que les revendications territoriales, l’autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique.

Le ministère fournira au gouvernement tout l’appui nécessaire dans la négociation et dans la conclusion de ces ententes.

## Objectifs et indicateurs

- Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l’autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique
  - Nombre et nature des négociations en cours
  - Nombre et nature des ententes conclues

Ministère  
du Conseil exécutif  
Québec



Ministère du Conseil exécutif

# Plan stratégique 2009-2013

Une organisation vouée à l’action cohérente  
et efficace de l’État, pour le mieux-être des citoyens.



Le ministère du Conseil exécutif joue un rôle central dans l’organisation gouvernementale.

Le ministère appuie en effet le premier ministre et le Conseil des ministres dans la définition et dans la mise en œuvre des priorités gouvernementales.

Il assume de plus des responsabilités particulières, en matière de jeunesse, d’affaires intergouvernementales canadiennes, de francophonie canadienne, d’affaires autochtones, de renseignements personnels et d’allègement réglementaire et administratif.

Le plan stratégique 2009-2013 du ministère du Conseil exécutif identifie les enjeux à relever pour chacune de ces différentes questions, et cela sur un horizon de quatre années. À partir de ces enjeux, le plan stratégique présente les orientations retenues pour y répondre ainsi que les axes d’intervention et les objectifs qui en découlent. Le plan stratégique précise de plus les indicateurs retenus, afin de permettre une reddition de comptes annuelle des résultats obtenus par le ministère.

Le plan stratégique 2009-2013, que j’ai le plaisir de présenter, permettra au ministère de jouer efficacement son rôle. Je suis convaincu que ce plan contribuera ainsi au développement harmonieux et au progrès du Québec, ainsi qu’au mieux-être des citoyens.

Jean Charest  
Premier ministre



Le nouveau plan stratégique 2009-2013 du ministère du Conseil exécutif trace la voie à suivre et identifie les initiatives à prendre au cours des quatre prochaines années. Il constituera le document de référence lors de la reddition de comptes du ministère, au moment de l’élaboration du rapport annuel de gestion.

Ce plan stratégique s’articule autour de trois grandes orientations définies pour répondre de façon appropriée aux enjeux que notre ministère a identifiés. Il précise ainsi de façon concrète comment notre ministère assumera la mission qui lui a été confiée par le gouvernement, conformément à une certaine vision de ce qui est son rôle et dans le respect des valeurs qu’il privilégie.

Le plan stratégique 2009-2013 est le fruit d’un travail collectif. Les choix stratégiques des quatre prochaines années ont été retenus à partir des travaux de concertation et de réflexion menés dans l’ensemble du ministère. Cette démarche a été fort exigeante, et le résultat est à la mesure de l’effort consenti.

Je tiens à saluer toute l’équipe de mon ministère. L’excellence et la passion du travail qui caractérisent son action constituent un atout essentiel pour la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Je compte sur l’implication de tous pour que nous atteignons les objectifs que nous nous sommes collectivement fixés.

Gérard Bibeau  
Secrétaire général

Québec



## Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État.

Le Conseil exécutif forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère du Conseil exécutif a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décisions de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère du Conseil exécutif assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif coordonne la communication gouvernementale.

## Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif comprend trois volets :

- Soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action.
- Fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allègement réglementaire et administratif.
- Assurer la coordination des communications gouvernementales.

## Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif est formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

## Ses valeurs

Pour réaliser sa mission dans le cadre de sa vision, le ministère du Conseil exécutif appuie son action sur les valeurs d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme.

ISBN 978-2-550-56096-8 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-56097-5 (version électronique)  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

© Gouvernement du Québec, 2009

(logo 15% fibre post-consoimm   Logo FSC)

Photo : Joëlle Gaudreault, édifice Honoré-Mercier

# 1 ENJEU : UN ÉTAT EFFICACE À L'ÉCOUTE DES CITOYENS

Orientation : Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

**Axe d'intervention : Des conseils stratégiques**

## Contexte

La mission du ministère du Conseil exécutif consiste d'abord à soutenir et à conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action. Le ministère entend ainsi soutenir efficacement le gouvernement dans l'identification de ses priorités, dans la planification stratégique des ministères et organismes et dans l'élaboration des politiques publiques pour lesquelles sa collaboration est requise.

Le ministère conseillera également le gouvernement dans les domaines correspondant aux mandats particuliers qui lui ont été confiés, soit les affaires autochtones, constitutionnelles, intergouvernementales, institutionnelles et les questions se rapportant à la jeunesse.

Cette même préoccupation animera le ministère pour ce qui est de la coordination des communications des ministères et organismes. Le ministère s'assurera que ceux-ci mettront leur savoir-faire et leurs ressources en commun afin de maximiser la portée des activités de communication gouvernementale et les investissements publics dans ce domaine.

Le ministère fera en sorte que le gouvernement dispose d'une haute fonction publique compétente, performante et diversifiée. Il veillera à son utilisation optimale pour une gouverne efficace de l'État.

Dans un contexte démographique caractérisé par le vieillissement de la population et de la fonction publique, le ministère mettra en place des mesures au sein de son organisation afin de maintenir sa capacité à réaliser sa mission et à remplir les mandats qui lui sont confiés.

## Objectifs et indicateurs

- Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques
  - Activités de concertation et de coordination interministérielles
  - Soutien à la prise de décisions
- Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse
  - Expertise et soutien offerts au gouvernement, aux ministères et aux organismes
  - Activités de veille et d'analyse
- Assurer la coordination efficace des communications des ministères et organismes du gouvernement du Québec
  - Activités des équipes-projets interministérielles en communication liées aux dossiers gouvernementaux prioritaires
  - Activités de coordination des communications lors de la participation gouvernementale à des projets et à des événements spéciaux
- Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité
  - Activités organisées et initiatives mises en œuvre pour soutenir la performance des titulaires d'un emploi supérieur
  - Taux de représentation des différentes composantes de la société québécoise parmi les titulaires d'un emploi supérieur
- Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue
  - Pourcentage des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation pour lesquels le transfert de savoir-faire est assuré
  - Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation

## Contexte

**Axe d'intervention : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques**

D'importants travaux en matière de réforme des institutions démocratiques sont effectués sur une base permanente. Le ministère du Conseil exécutif apportera au gouvernement tout le soutien nécessaire afin que ces travaux puissent être menés à bien, l'objectif final étant de renforcer la confiance des citoyens envers les institutions démocratiques québécoises.

Le fonctionnement de la démocratie suppose un accès effectif aux documents des organismes publics. Les nouvelles technologies de l'information et des communications ouvrent à cet égard de nouvelles possibilités. Le ministère apportera son soutien au gouvernement dans la définition et dans la mise en œuvre des orientations retenues à cet égard. Ce soutien concernera également la protection des renseignements personnels, dont le contexte évolue en raison du développement des nouvelles technologies.

Il importe que les institutions démocratiques québécoises marquent leur reconnaissance aux citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au rayonnement du Québec. Ces citoyens doivent être présentés à titre d'exemple à l'ensemble de la population. Le ministère appuiera les efforts consentis à cette fin par le gouvernement, dans le cadre de l'Ordre national du Québec.

## Objectifs et indicateurs

- Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises
  - Travaux effectués visant la modernisation des lois de nature électorale
  - Travaux effectués dans le cadre du projet de réforme parlementaire
- Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels
  - Travaux effectués visant l'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
  - Études et analyses effectuées dans le cadre de la 5<sup>e</sup> révision quinquennale des lois en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels
  - Soutien offert au gouvernement, aux ministères et aux organismes
- Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec
  - Taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise dans les nominations de l'Ordre national du Québec
  - Nombre annuel de projets, d'activités et d'initiatives éducatifs ou culturels mis en œuvre ou réalisés

**Axe d'intervention : Un soutien à la réussite des jeunes**

## Contexte

Le ministère du Conseil exécutif assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse. Il assurera ainsi la coordination de l'action gouvernementale dans ce domaine.

Le ministère soutiendra le gouvernement dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des initiatives visant à ce que les jeunes prennent leur place dans la société québécoise. Le but est d'encourager et d'aider les jeunes à enrichir leurs connaissances et à développer leurs compétences, de telle sorte qu'ils soient en mesure de contribuer et de participer au progrès du Québec.

Les actions identifiées par le ministère auront pour objet d'agir sur l'environnement dans lequel les jeunes préparent leur vie future – soit en particulier l'école, les différents lieux de formation, le travail et l'action communautaire. Ces actions seront définies dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse, dont le déploiement sera assuré en mobilisant à cette fin les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

## Objectifs et indicateurs

- Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse
  - Acteurs gouvernementaux impliqués dans le renouvellement et dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse
- Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement
  - Nombre de mesures soutenues dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse
  - Nombre d'ententes signées
  - Suivi et évaluation de la Stratégie d'action jeunesse



ENJEUX

UN ÉTAT EFFICACE À L'ÉCOUTE DES CITOYENS

L'AFFIRMATION DU QUÉBEC AU SEIN DU CANADA

LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES  
AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Orientations

Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Conduire une diplomatie proactive et cohérente  
au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec

Renforcer les liens entre les nations autochtones,  
le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société

Axes

Objectifs

Indicateurs

## Plan stratégique 2009-2013

Ministère du Conseil exécutif

### Mission

- Soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action
- Fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allègement réglementaire et administratif
- Assurer la coordination des communications gouvernementales

### Vision

Une organisation vouée à l'action  
cohérente et efficace de l'État, pour  
le mieux-être des citoyens.

### Des conseils stratégiques

- Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques
  - ▶ Activités de concertation et de coordination interministérielles
  - ▶ Soutien à la prise de décisions
- Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse
  - ▶ Expertise et soutien offerts au gouvernement, aux ministères et aux organismes
  - ▶ Activités de veille et d'analyse
- Assurer la coordination efficace des communications des ministères et organismes du gouvernement du Québec
  - ▶ Activités des équipes-projets interministérielles en communication liées aux dossiers gouvernementaux prioritaires
  - ▶ Activités de coordination des communications lors de la participation gouvernementale à des projets et à des événements spéciaux
- Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité
  - ▶ Activités organisées et initiatives mises en œuvre pour soutenir la performance des titulaires d'un emploi supérieur
  - ▶ Taux de représentation des différentes composantes de la société québécoise parmi les titulaires d'un emploi supérieur
- Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue
  - ▶ Pourcentage des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation pour lesquels le transfert de savoir-faire est assuré
  - ▶ Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation

### Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques

- Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises
  - ▶ Travaux effectués visant la modernisation des lois de nature électorale
  - ▶ Travaux effectués dans le cadre du projet de réforme parlementaire
- Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels
  - ▶ Travaux effectués visant l'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
  - ▶ Études et analyses effectuées dans le cadre de la 5<sup>e</sup> révision quinquennale des lois en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels
  - ▶ Soutien offert au gouvernement, aux ministères et aux organismes
- Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec
  - ▶ Taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise dans les nominations de l'Ordre national du Québec
  - ▶ Nombre annuel de projets, d'activités et d'initiatives éducatifs ou culturels mis en œuvre ou réalisés

### Un soutien à la réussite des jeunes

- Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse
  - ▶ Acteurs gouvernementaux impliqués dans le renouvellement et dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse
- Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement
  - ▶ Nombre de mesures soutenues dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse
  - ▶ Nombre d'ententes signées
  - ▶ Suivi et évaluation de la Stratégie d'action jeunesse

### Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées

- Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère
  - ▶ Travaux de concertation interministérielle
  - ▶ Activités ou projets auxquels le ministère a été associé
- Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme
  - ▶ Interventions et actions prises à cet égard
- Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération
  - ▶ Participations aux conférences intergouvernementales au niveau des premiers ministres, des ministres et des sous-ministres
  - ▶ Ententes négociées et signées
- Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne
  - ▶ Ministères et organismes québécois impliqués en matière de francophonie canadienne
  - ▶ Projets conjoints avec les autres gouvernements

### Une diplomatie publique proactive

- Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public
  - ▶ Activités publiques impliquant le ministère
  - ▶ Projets de recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise
- Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes
  - ▶ Activités mises en œuvre à la suite de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne
  - ▶ Niveau de participation aux activités

### Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones

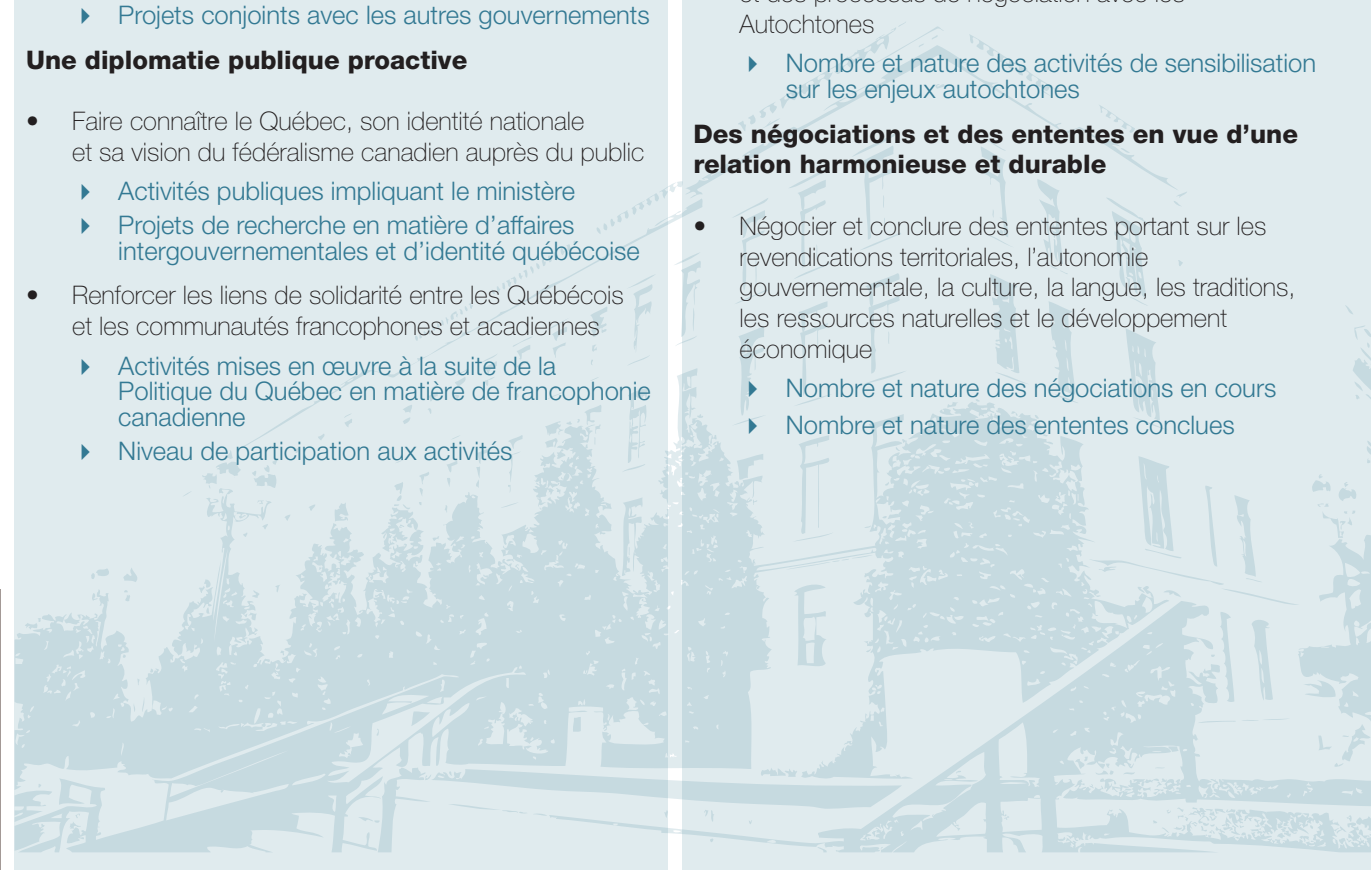
- Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones
  - ▶ État d'avancement des engagements pris lors du Forum socioéconomique des Premières Nations (Mashteuiatsh-2006, Kuujuaq-2007)
  - ▶ État d'avancement des engagements découlant des ententes-cadres et des ententes de développement économique
- Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones
  - ▶ Nombre d'actions et de partenariats complétés ou en cours
  - ▶ Fréquence des visites dans les communautés
  - ▶ Nombre d'interventions du ministère auprès des ministères et des organismes concernés
- Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés
  - ▶ Nombre de projets soutenus
  - ▶ Soutien accordé aux projets
- Informer les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones
  - ▶ Nombre et nature des activités de sensibilisation sur les enjeux autochtones

### Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable

- Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique
  - ▶ Nombre et nature des négociations en cours
  - ▶ Nombre et nature des ententes conclues

2009-2013

# Plan stratégique





Ministère du Conseil exécutif

# Plan stratégique

## 2009-2013

Une organisation vouée à l'action cohérente  
et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens.

Le présent document a été préparé par le ministère du Conseil exécutif.

Direction des communications  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 4Y8  
Téléphone : 418 643-2001  
Télécopieur : 418 528-9242  
Courriel : [communic@mce.gouv.qc.ca](mailto:communic@mce.gouv.qc.ca)  
Site : [www.mce.gouv.qc.ca](http://www.mce.gouv.qc.ca)